

# L'administration du personnel se transforme

- ▶ Vous êtes militaire de l'armée de Terre (hors plaque parisienne), vous étiez jusqu'à présent soutenu par un GSC,

à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2025**, vous serez concerné par la nouvelle organisation de l'administration du personnel.

## En quoi consiste cette nouvelle organisation ?



La chaîne d'administration va être intégrée au bureau des ressources humaines de votre régiment ou école. C'est elle qui réalisera désormais vos actes RH de bout en bout.

## Dans quel objectif ?



Toutes les formations vont être autonomes en matière de RH, répondant aux enjeux de simplification, de fiabilisation des données soldes et pensions.

## Qu'est-ce que cela change pour vous ?



- Votre gestion RH sera réalisée par votre groupe RH.
- Désormais vous devrez transmettre les pièces justifiant vos changements de situation personnelle via le site internet RH-Terre.

## ▶ Que devez-vous faire ?

Créez dès à présent votre compte RH-Terre, indispensable pour déclarer tous vos changements de situation impactant votre solde.

<https://rh-terre.defense.gouv.fr>

